

ville de pully

Municipalité

Communication N° 05 - 2013 au Conseil communal

Séance du 20 mars 2013

**Point de situation sur le préavis N° 01-2012
au Conseil Communal**

*Rehaussement du passage supérieur du Tirage
Réaménagement partiel de l'av. du Tirage et
de l'extrémité Est de l'av. des Collèges*

*Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et
réaménagement partiel de l'av. du Prieuré*

Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec

Aménagements routiers et requalification de l'espace public

Crédit demandé CHF 2'936'000.00

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 8 février 2012, le Conseil communal de la Ville de Pully a adopté le projet cité en titre.

Au vu de l'importance de ces travaux, la Municipalité souhaite informer son Conseil communal de l'évolution des chantiers, des adaptations apportées au projet initial, du nouveau planning, ainsi que des projections financières.

1. Pont du Tirage

1.1. Adaptation des aménagements de la Pl. Neuve



*Extrait du plan présenté dans
le préavis n°01-2012*



*Nouveau projet
de la Municipalité*

Les modifications apportées sont les suivantes :

- emplacement du passage pour piétons (ci-après PPP) centré par rapport au pont et perpendiculaire à l'axe de la chaussée ;
- largeur du PPP de 4 m ;
- aménagement de la partie Ouest de la pl. Neuve modifié en conséquence ;
- création d'éléments de retenue entre le trottoir et l'av. du Tirage.

L'emplacement du PPP a été modifié pour se mettre en conformité avec les normes de l'Union des professionnels suisses de la route (ci-après VSS) et respecter les distances de visibilité.

La dalle de la pl. Neuve n'est pas dimensionnée pour les charges lourdes, c'est pourquoi des éléments de retenue ont été créés entre l'av. du Tirage et ladite place afin d'éviter que des véhicules ne circulent sur cette dalle.

1.2. Aménagement complémentaire à l'av. des Collèges



Extrait du plan présenté dans le préavis n°01-2012



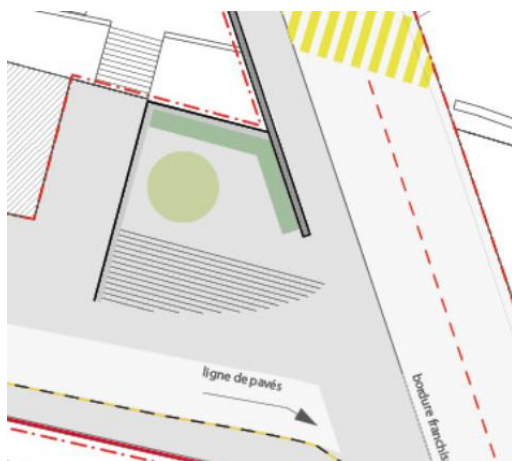
Nouveau projet de la Municipalité

L'objectif est d'aménager le trottoir Nord-Est de l'av. des Collèges (à la hauteur du n°2) afin d'éviter le stationnement sauvage. Les modifications apportées sont les suivantes :

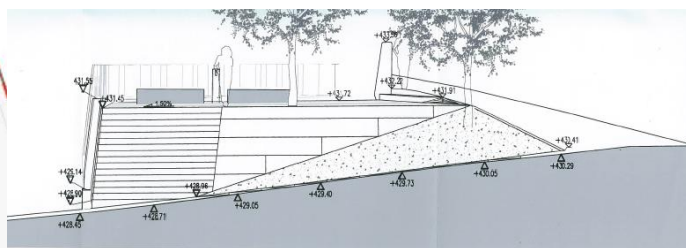
- la plantation de 3 arbres pour poursuivre la succession d'arbres existants à l'Ouest ;
- la création de 3 stationnements deux-roues ;
- la mise en place de 5 arceaux à vélo.

Ces modifications permettront d'améliorer l'utilisation des nouveaux aménagements et de rendre l'espace piéton plus convivial.

1.3. Adaptation de la placette



Extrait du plan présenté dans le préavis n°01-2012



Nouveau projet de la Municipalité

Les modifications apportées sont les suivantes :

- afin d'améliorer le raccord entre la placette et la jonction de l'av. des Collèges et celle du Tirage, un triangle de verdure servira de lien entre le grand escalier et les 2 trottoirs permettant ainsi d'éviter des pentes trop importantes. De plus, pour s'adapter à la topographie des lieux et répondre à la législation en vigueur, le trottoir Nord de l'av. des Collèges sera aménagé en pas-d'âne (marches longues et de faible hauteur) ;
- deux arbres seront plantés, à savoir sur la placette et sur le triangle de verdure ;
- deux bancs et un point d'eau potable compléteront l'aménagement urbain de cette placette.

Ces modifications permettront d'améliorer l'utilisation des nouveaux aménagements et de rendre l'espace piéton plus convivial.

2. Pont du Prieuré

2.1. Aménagement au Sud du Prieuré



*Nouveau projet
de la Municipalité*

Les modifications apportées sont les suivantes :

- la plantation de 3 arbres le long des arcades ;
- la mise en place de 2 bancs et d'un point d'eau potable ;
- la création de 4 arceaux à vélo sous les arbres.

Ces modifications, prévues à l'entrée de la nouvelle surface pavée, structureront l'espace libre d'environ 12 m entre les 2 façades. Les arbres seront positionnés afin d'éviter tout conflit avec les réseaux souterrains et de respecter le code rural des distances aux limites de propriété.

2.2. Aménagement au Nord du Prieuré



Extrait du plan présenté dans le préavis n°01-2012



Nouveau projet de la Municipalité

Une enquête publique type CAMAC s'est déroulée du 28 novembre 2012 au 7 janvier 2013 en vue d'étendre le périmètre des travaux au Nord du Prieuré. Celle-ci n'a fait l'objet d'aucune opposition.

D'un point de vue urbanistique et routier, l'objectif est de présenter un projet cohérent et complet, en finalisant le raccordement entre le nouveau pont du Prieuré et la pl. de la Clergère et en créant une zone de rencontre. Cet aménagement permettra ainsi d'améliorer le confort et l'accessibilité des espaces publics pour tous les usagers, tout en le rendant convivial.

Le projet engendra les modifications suivantes :

- la mise à niveau de l'espace dans le périmètre indiqué en rouge et noir sur du plan ci-dessus ;
- la création d'une continuité de trottoir entre l'av. de Lavaux et le ch. du Pré-de-la-Tour ;
- la plantation de 3 arbres à l'entrée de la future zone de rencontre qui rappelle l'aménagement prévu au Sud du pont ;
- la mise en place de 3 arceaux à vélo ;

- la modification des places de stationnement au Nord du pont de l'av. du Prieuré. Ce léger déplacement de 4 places de parc permettra de se mettre en conformité avec les normes VSS et de garantir l'accès au parking souterrain de la parcelle n° 152. Le maintien des places de parc est également intéressant pour les commerces situés à proximité.

En ce qui concerne les infrastructures souterraines, il n'était initialement pas prévu de les renouveler au Nord du pont. Compte tenu du projet urbain mentionné ci-dessus, une analyse précise de la situation existante a été effectuée dans le but de réaliser un projet qui ne nécessitera, en principe, plus d'intervention à moyen terme.

Ces travaux étaient initialement prévus lors de l'élaboration du projet du réaménagement de la pl. de la Clergère. Cependant, il est proposé de les réaliser plus rapidement pour les raisons suivantes :

- le planning des travaux de réaménagement de la pl. de la Clergère, lié au projet d'axe fort, reste encore incertain ;
- ces travaux n'entrent pas en conflit avec les 1^{ers} résultats des études de réaménagement de la pl. de la Clergère, ni par ailleurs avec l'étude du futur plan de quartier "Clergère Sud" ;
- le montant de ces travaux devrait pouvoir être financé par le crédit alloué par le Conseil communal dans le cadre du préavis n° 01-2012.

Si ces travaux peuvent être financés par le crédit alloué à la Municipalité dans le cadre du préavis n° 01-2012, ceux-ci seront réalisés dans la continuité de ceux relatifs au pont du Prieuré.

3. Planification des travaux

Le planning initial des travaux prévoyait de terminer les travaux à fin 2012. A ce jour, aucun des 3 chantiers n'est encore finalisé. Les raisons sont les suivantes :

- les conditions météorologiques de la fin de l'année 2012 n'ont pas permis de réaliser certains travaux qui nécessitent, pour leur pose, une température plus clémente (p.ex. mise en place de béton, pose d'étanchéité ou de couches de roulement) ;
- un défaut de construction a été constaté sur l'av. du Tirage lors de la création des escaliers de la placette. Les escaliers ont dû ainsi être démolis et seront reconstruits lorsque les températures le permettront ;
- un défaut de qualité du béton a été constaté sur les murs latéraux du pont de Château-Sec. Afin de garantir la durabilité d'un tel ouvrage, il a été décidé de les démolir et de les reconstruire dès que les températures le permettront.

Ces travaux complémentaires liés aux défauts précités n'ont aucune incidence financière pour la Ville de Pully.

Le nouveau planning prévoit la finalisation des travaux liés aux 3 ponts à fin mai 2013.

Cependant, comme mentionné au chap. 2.2, il est probable que les travaux se poursuivent au Nord du pont du Prieuré si les finances le permettent.

4. Aspects financiers

Pour rappel, un crédit de CHF 2'936'000.00 TTC a été alloué à la Municipalité dans le cadre du préavis n°01-2012.

A ce jour, le montant total des travaux estimé à charge de la Ville de Pully ne devrait pas dépasser CHF 2'500'000.00 TTC.

Pour information, le coût des travaux relatif aux aménagements et au renouvellement des réseaux au Nord du Prieuré est estimé approximativement à CHF 410'000.00 TTC. Le projet est actuellement en cours et la Municipalité vous tiendra informés de l'évolution lors du prochain Conseil communal prévu le 24 avril 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 20 mars 2013